

**Votre dossier :**

- Dossier d'inscription rempli
- Copie de la carte d'identité
- 1 Photo d'identité récente
- Curriculum Vitae
- 1 Copie des diplômes
- Relevé d'identité bancaire
- Copie de l'attestation de la S. sociale (ou MSA)
- Une attestation de votre assurance vous permettant de transporter d'autres personnes dans le cadre de votre formation (travail)



**Présentez votre projet en quelques pages manuscrites, tel qu'il est dans votre tête aujourd'hui.**

**Les + de la formation :**

- un parcours individualisé à chacun
- une formation en partenariat avec les professionnels
- un voyage d'étude
- de nombreux intervenants autour de la filière caprine
- une formation orientée en agriculture biologique
- l'exploitation support de Cap'Pradel présente sur le site
- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation

**Un centre garantissant:**

- le suivi administratif, pédagogique, individuel de chaque stagiaire

- Une possibilité d'hébergement (16 € la nuitée) et de restauration sur site (5 € le repas du midi et du soir - 2 € le petit-déjeuner)

Pour trouver des informations sur des formations professionnelles et en apprentissage : [InserJeunes](http://InserJeunes).

**Renseignements & inscriptions :**

**CFPPA Olivier de Serres**

**1062, chemin du Pradel**

**07170 MIRABEL**

**Tél : 04 75 36 71 80**

**Fax : 04 75 36 76 02**

[cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr)

<http://epl.aubenas.educagri.fr>



Mise à jour le 29/01/2025



**DEVENEZ :**

**Eleveur Caprin**

**En obtenant un CS Conduite d'élevage caprin (en conduite extensive et en limitant les intrants)**



**CFPPA Olivier de Serres**

1062, chemin du Pradel

07170 MIRABEL

Tel : 04.75.36.71.80



Ne pas jeter sur la voie publique

<b>Objectifs</b>	Etre en mesure de gérer un élevage caprin. Obtenir une spécialisation caprine avec un diplôme de niveau 4
<b>Prérequis</b>	<b>Posséder un diplôme agricole de niveau 4 minimum (Bac Pro CGEA, BPREA, BTSA...)</b>
<b>Public</b>	Demandeur d'emploi, salarié, bénéficiaire de son CPF ou apprenti Avoir un projet d'installation réfléchi ou vouloir se spécialiser en élevage caprin comme salarié
<b>Statut pendant la formation</b>	Stagiaire de la formation professionnelle ou apprenti
<b>Durée et dates</b>	Formation d'une durée de 470 h en centre (maximum) <b>Du 13 octobre 2025 au 3 juin 2026</b>  21 semaines en entreprise, voire plus si apprentissage (1 an de contrat) <b>Formation Continue : démarrage par une période en entreprise—2 semaines avant la rentrée en centre)</b>
<b>Coût</b>	15€/h, soit 7050 € Pour les apprentis, coût pédagogique pris en charge par l'employeur (via OCAPIAT) - CPF possible en FC Voir les conditions générales de vente sur notre site internet : <a href="https://epl.aubenas.educagri.fr/">https://epl.aubenas.educagri.fr/</a>
<b>Admission</b>	Dossier de candidature (sur notre site Internet) <b>Informations Collectives : le lundi 28 avril 2025 (en présentiel), lundi 26 mai 2025 (en distanciel)</b>  <b>Tests de positionnement et Entretien</b> Parcours individualisés
<b>Individualisation de parcours</b>	<b>Apprentissage = obligation d'1 an de contrat</b> Possibilité de passer une UC complémentaire en transformation fromagère, obtention du CS caprin
<b>Indicateurs</b>  (données 2023-2024)	Taux de satisfaction : <b>91 %</b> Taux de rupture : <b>30 %</b> - 1 abandon Taux de réussite : <b>100 %</b> Taux d'insertion par rapport aux réponses reçues (à 3 mois) et poursuite d'études : <b>100 %</b>

## Contenu de la formation

- **Connaissance de la filière caprine** (organismes, chiffres clés...)
- **Alimentation du troupeau** (pâturage, calcul de ration, plan d'alimentation...)
- **Cultures fourragères** (ITK, adaptation au changement climatique...)
- **Agro-équipements** (conduite tracteur, récolte fourrage, débroussaillage...)
- **Bâtiments d'élevage** (conception, organisation, coût...)
- **Conduite sanitaire des animaux** (maladies, prophylaxie, hygiène véto, soins alternatifs...)
- **Reproduction et renouvellement** (maîtrise des cycles, mises bas, élevage des jeunes...)
- **Production laitière** (entretien machine à traire, qualité du lait...)
- **Gestion technique et économique de l'atelier caprin** (références techniques, organisation du travail...)
- **Réflexion sur l'adaptation de la conduite de l'élevage au changement climatique**
- **Transformation fromagère** (fabrications, accidents, réglementation...)

## Evaluations

Toutes les évaluations ont lieu en situations professionnelles vécues par le candidat

### **C1 — Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage caprin**

\* Choix de conduite technique de l'atelier

\* Organisation des activités de l'atelier

**Oral sur un diagnostic de l'atelier d'élevage caprin sur l'entreprise d'apprentissage ou de stage — Jury : 1 formateur et 1 professionnel**

### **C2 — Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage caprin**

\* Observation des animaux

\* Organisation de l'intervention

\* Réalisation de l'intervention

**Oral d'explicitation lié à un acte de production fait par le candidat sur l'entreprise support — Jury : 1 formateur et 1 Professionnel**

### **C3 — Réaliser les opérations relatives à la transformation et à son organisation**

\* Organisation de l'atelier de transformation

\* Mise en œuvre du process de transformation et d'affinage

**Oral sur un process de fabrication et analyse de l'atelier — Jury : 1 formateur**

## Aides à l'employeur

**Une aide exceptionnelle de 5000 € ou 6000 € pour les personnes en situation de handicap** pour les entreprises de - de 250 salariés à partir de la parution du nouveau décret. Cette aide est versée mensuellement.

Pour les employeurs dépendant d'OCAPIAT, une aide supplémentaire au tutorat est